



Berne, le 1^{er} mars 2023

Révision partielle de la loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence (loi sur les cartels, LCart)

Rapport sur les résultats de la consultation

Référence du dossier : SECO-201-01.2-1/11/10



1 Contexte

L'élément clé du projet de révision partielle de la loi sur les cartels (LCart)¹ mis en consultation est la **modernisation du contrôle des concentrations**. En passant du test de dominance qualifiée actuellement en vigueur au test SIEC (Significant Impediment to Effective Competition), la norme de contrôle de la Commission de la concurrence (COMCO) sera adaptée à la pratique internationale. La différence fondamentale entre le test de dominance qualifiée appliqué jusqu'ici en Suisse et le test SIEC prévu réside dans le niveau du seuil d'intervention. Le test SIEC permet d'interdire des concentrations ou de les soumettre à des conditions appropriées lorsqu'elles entravent de manière significative une concurrence efficace. La norme de contrôle actuelle autorise ces mesures uniquement lorsqu'une concentration est susceptible d'éliminer entièrement une concurrence efficace en raison de la création ou du renforcement d'une position dominante. Le projet prévoit également une simplification de l'obligation de notifier les fusions au niveau de l'EEE et une réglementation des prolongations de délai.

Le **renforcement du droit civil des cartels** constitue un autre volet du projet. Le premier élément de révision dans ce domaine est l'extension de la qualité pour agir à tous les acteurs concernés par des restrictions illicites à la concurrence, notamment aux consommateurs et aux pouvoirs publics. Le projet inclut en outre la suspension de la prescription applicable aux actions civiles découlant d'une restriction illicite à la concurrence jusqu'à ce que la décision de la COMCO soit exécutoire, le droit à faire constater l'illicéité d'une restriction à la concurrence ainsi que la possibilité de tenir compte dans une sanction administrative des réparations volontaires octroyées ultérieurement aux personnes lésées.

Le projet de consultation comprend par ailleurs des propositions d'**amélioration de la procédure d'opposition**. D'une part, le délai d'opposition doit être raccourci et passer de cinq à deux mois. D'autre part, le risque de sanction directe doit demeurer seulement à l'ouverture d'une enquête formelle au sens de l'art. 27 LCart, et non plus à compter de l'ouverture d'une enquête préalable (informelle) au sens de l'art. 26 LCart.

Conformément à la décision du Parlement du 5 mars 2018, deux demandes formulées dans la **motion Fournier** du 15 décembre 2016 (16.4094 « Améliorer la situation des PME dans les procédures de concurrence ») sont également intégrées au projet. Ces demandes se rapportent à la procédure administrative relative au droit des cartels. Il s'agit, premièrement, d'accélérer cette procédure grâce à l'introduction de délais d'ordre et, deuxièmement, de prévoir une allocation de dépens pour la procédure administrative de première instance devant la COMCO.

En juin 2021, le Parlement a également adopté la **motion Français** du 13 décembre 2018 (18.4282 « La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illicéité d'un accord »), dont une proposition de mise en œuvre a été intégrée au projet mis en consultation. L'objectif de cet élément de révision est de préciser le sens du qualificatif « notable » dans le contexte de l'art. 5, al. 1, LCart.

La révision proposée comprend donc, d'une part, des éléments techniques peu contestés de la révision de la LCart de 2012², qui a échoué devant le Parlement, et, d'autre part, des propositions de mise en œuvre de deux interventions en cours (motion 16.4094 Fournier et motion 18.4282 Français). En revanche, le projet ne reprend pas les propositions de 2012 qui avaient été rejetées, à savoir : la réforme des autorités de la concurrence (réforme institutionnelle) et l'ajout d'une disposition permettant de prendre en considération les mesures de conformité (*compliance*) en vue de réduire les sanctions administratives.

2 Procédure de consultation

La procédure de consultation a duré du 24 novembre 2021 au 11 mars 2022. Les cantons, les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national, d'autres organisations et milieux intéressés ont été consultés. Au total, 79 avis ont

¹ RS 251

² Message du 22 février 2012 relatif à la révision de la loi sur les cartels et à une loi sur l'organisation de l'autorité de la concurrence (FF 2012 3631)

été reçus³. La liste des participants à la consultation avec les abréviations correspondantes figure en annexe.

	Invités	Ayant répondu à l'invitation	Réponses sans invitation	Total reçu
Cantons et CdC	27	24	0	24
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	11	5	0	5
Associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national / Faïtières nationales	11	4	0	4
Tribunaux fédéraux et commissions fédérales / Tribunaux et commissions	5	4	1	5
Associations économiques et organisations de protection des consommateurs	11	8	22	30
Associations professionnelles et autres cercles intéressés	1	1	10	11
Total	66	46	33	79

3 Synthèse des résultats

3.1 Évaluation globale

Le projet a été globalement bien accueilli. Il y a certes peu d'avis qui apportent au projet un soutien explicite et sans réserve. Cependant, la majorité des participants à la consultation y est favorable quant au fond ou ne se prononce pas sur le projet dans son ensemble. Neuf participants s'opposent à la révision partielle proposée, notamment le PLR, du côté des partis, et economiesuisse, du côté des associations faïtières⁴.

	Prise de position générale		
	D'accord	D'accord avec modifications	Désaccord
Cantons	AI, AR, BE, NE, NW, TG, VS, ZG	AG, BL, BS, FR, GR, JU, LU, OW, SG, SH, SO, UR, VD, ZH	-
Partis politiques	-	Le Centre, PVL, PS	PLR
Faïtières nationales	USS	USP	economiesuisse
Tribunaux et commissions	-	Forum PME, COMCO	-
Associations économiques et de consommateurs	-	asr, Constructionsuisse, Constructionvalais, ASGB, FRECEM, FREPP, Enveloppe des édifices Suisse, GastroSuisse, Konsumentenschutz, CPT, metal.suisse, Promarca	ATVSL, Centre Patronal, ZHK, VFAS, Swiss-Holdings, Scienceindustries, SAA
Autres cercles intéressés	-	ACCL, FPJ	-
Total	9	34	9

³ Ils peuvent être consultés dans leur intégralité sur www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultation > Terminées > 2021 > DEFR.

⁴ Dans toute l'analyse des résultats, la répartition des avis a été faite avec beaucoup de rigueur : les avis n'ont été inscrits aux endroits correspondants que lorsque c'était possible sans interprétation. Par exemple, on ne parle d'évaluation globale que lorsque les participants donnent explicitement une appréciation globale du projet, et non lorsqu'ils se contentent d'en évaluer les différents éléments.

3.2 Modernisation du contrôle des concentrations

Une large majorité des participants à la consultation est favorable à la modernisation proposée ou ne s'exprime pas explicitement sur la question. Les participants demandent notamment que les concentrations ne soient pas rendues foncièrement plus difficiles (Le Centre, IBA) et que les critères d'évaluation du test SIEC soient précisés (PS, Konsumentenschutz, IBA, ABA).

Les raisons indiquées pour le bon accueil fait à l'introduction du test SIEC sont notamment que ce dernier se prête mieux à l'évaluation des concentrations d'entreprises dans l'économie numérique (FR, VS, PVL), qu'il permet un alignement sur la législation européenne (VD, PVL) et qu'il aboutit à un contrôle plus ciblé des concentrations problématiques d'un point de vue concurrentiel (USP, Verein für Wettbewerbsökonomik). Les principaux arguments en défaveur de l'introduction du test SIEC sont l'augmentation des charges pour les autorités et les entreprises (Lenz & Staehelin), un abaissement dommageable du seuil d'intervention (USAM) et l'absence de nécessité d'opter pour une nouvelle procédure (Swissmem).

Plusieurs participants rejettent le standard dynamique de bien-être des consommateurs, parce qu'il ne correspond pas au standard du droit de l'UE en la matière (PS, IBA) et qu'il diffère du standard inscrit dans la LCart en vigueur (FSA). La simplification de l'obligation de notifier au niveau de l'EEE et la possibilité de prolonger le délai sont généralement bien accueillies. Certains participants évoquent de possibles incertitudes quant à la délimitation géographique de certains marchés (FSA, IBA, Lenz & Staehelin), ou estiment que la prolongation du délai risque d'être trop souvent utilisée (FSA, IBA).

Le canton de Neuchâtel se demande si le test ne devrait pas être pris en compte par la loi sur la fusion⁵ et le code des obligations⁶. Carron & Botteron appellent à l'abrogation de l'art. 10, al. 3, LCart (règles spéciales relatives à certaines concentrations de banques) et de l'art. 10, al. 4 (prise en considération de la position des entreprises dans la concurrence internationale).

	Modernisation du contrôle des concentrations			
	En principe		Introduction du test SIEC	
	+	-	+	-
Cantons	AR, AI, AG, BS, FR, OW, TI	-	AR, AI, AG, FR, JU, NE, OW, VS, VD	-
Partis politiques	PVL, PS	UDC	-	-
Faïtières nationales	USP, USS	USAM	USP	-
Tribunaux et commissions	COMCO	-	COMCO, Forum PME	-
Associations économiques et de consommateurs	Centre Patronal, Konsumentenschutz	Swissmem	Centre Patronal, FER, FRC, GastroSuisse, Pro-marca	Swissmem
Autres cercles intéressés	Carron & Botteron, Verein für Wettbewerbsökonomik, ABA	-	Carron & Botteron	Lenz & Staehelin
Total	17	3	18	2

⁵ RS 221.301

⁶ RS 220

Modernisation du contrôle des concentrations					
	Standard de bien-être dynamique des consommateurs	Obligation de déclaration simplifiée au niveau de l'EEE		Ajustement de la prolongation des délais	
	+	+	-	+	-
Cantons	-	JU	-	-	-
Partis politiques	PS	PLR	-	PLR	-
Faïtières nationales	-	-	-	-	-
Tribunaux et commissions	-	COMCO	-	COMCO	-
Associations économiques et de consommateurs	-	Promarca, Swissmem	-	-	-
Autres cercles intéressés	Carron & Botteron, FSA, IBA, Studienvereinigung Kartellrecht,	ABA	Studienvereinigung Kartellrecht, FSA, Lenz & Staehelin	COMCO	Lenz & Staehelin
Total	5	6	3	3	1

3.3 Renforcement du droit civil des cartels

Les propositions de renforcement du droit civil des cartels sont explicitement approuvées dans 18 avis. Dans 4 avis, elles sont expressément refusées. L'élément le plus controversé est l'extension de la qualité pour agir. Certains cantons craignent une augmentation de la charge de travail des tribunaux civils (OW, SH), d'autres relèvent des risques en lien avec les modifications de l'exercice collectif des droits récemment entrées en vigueur (economiesuisse, Lenz & Staehelin, Swissmem). Certains participants estiment que l'extension n'est pas assez poussée (ACSI, FRC). D'après certaines associations, la suspension de la prescription créerait une insécurité juridique et ne devrait pas s'étendre au-delà de la procédure de la COMCO (economiesuisse, SwissHoldings). De nombreux participants sont favorables à la possibilité de prendre en considération les dommages-intérêts dans le calcul du montant de la sanction. D'autres estiment toutefois que cette question ne devrait pas être laissée à l'appréciation de la COMCO (economiesuisse, Swisscom, SwissHolding, Studienvereinigung Kartellrecht).

En outre, certains participants demandent notamment que l'accès aux moyens de preuve soit simplifié (FSA), que les plaintes collectives soient acceptées (FRC) et que la possibilité de déléguer la qualité pour agir à des associations (FRC, ACSI) soit instaurée.

	Renforcement du droit civil des cartels			
	En principe		Extension de la qualité pour agir	
	+	-	+	-
Cantons	AR, AI, AG, BS, GR, VS	-	AR, AI, AG, GR, LU, JU, ZG	OW
Partis politiques	PVL, PS, Le Centre	UDC	-	-
Faïtières nationales	USS, USAM	-	-	economiesuisse
Tribunaux et commissions	COMCO	-		-
Associations économiques et de consommateurs	Konsumenten- schutz, Gastro- Suisse	AIHK, FVE, Swissmem	Studienverei- nigung Kartellre- cht, FSA, Pro- marca	SwissHoldings, FRC, ACSI, Centre Patronal, Scienceindustries
Autres cercles intéressés	Verein für Wettbe- werbsökonomik, FPJ, FSA, Studienverei- nigung Kartellrecht	-	-	-
Total	18	4	10	7

	Renforcement du droit civil des cartels			
	Suspension de la prescription		Prise en compte des paiements de dommages-intérêts	
	+	-	+	
Cantons	GR	-	GR, SG	
Partis politiques	-	-	-	
Faïtières nationales	-	-	economiesuisse	
Tribunaux et commissions	-	-	-	
Associations économiques et de consommateurs	Swissmem	AIHK, Construction- vaud, FVE, SwissHoldings	Scienceindustries, SwissHoldings, Swissmem	
Autres cercles intéressés	FSA, Lenz & Staehelin	-	Lenz & Staehelin, Swisscom, Studi- envereinigung Kartellrecht	
Total	4	4	9	

3.4 Amélioration de la procédure d'opposition

Tous les participants se déclarent favorables à une amélioration de la procédure d'opposition. Certains participants reprochent toutefois à la solution proposée de ne pas atteindre les objectifs visés. Ils estiment qu'elle n'améliore guère la sécurité du droit pour les entreprises (PLR, economiesuisse, Centre patronal, FSA, Lenz & Staehelin SwissHoldings, Verein für Wettbewerbsökonomik) et pourrait même se révéler contreproductive, puisque, le délai étant plus court, la COMCO disposerait de moins de temps pour se déterminer, ce qui pourrait l'amener à ouvrir davantage d'enquêtes en cas de doute (PLR, economiesuisse, FSA). D'après certains avis, une amélioration pourrait consister à réduire davantage les sanctions, voire à les supprimer complètement (PLR, Swisscom, Studienvereinigung Kartellrecht, Verein für Wettbewerbsökonomik), ou à opter pour un alignement sur le contrôle des concentrations, en vertu duquel, après une notification, la COMCO devrait prendre une décision contraignante (economiesuisse, Centre patronal, SwissHoldings, Lenz & Staehelin).

Amélioration de la procédure d'opposition							
		En principe		Réduction du délai d'opposition		Pas de risque de sanction pendant l'enquête préalable	
		+	-	+	-	+	-
Cantons	BS, BE, SG, VS	-		-	-	-	VD
Partis politiques	PVL, PLR	-		-	-	-	-
Faïtières nationales	USAM	economiesuisse		-	-	-	-
Tribunaux et commissions	COMCO	-		COMCO	-	COMCO	-
Associations économiques et de consommateurs	Centre Patronal, GastroSuisse, Promarca, Swissmem	SwissHoldings, Scienceindustries		GastroSuisse	-	-	-
Autres cercles intéressés	-	Verein für Wettbewerbsökonomik, Lenz & Staehelin		-	-	-	-
Total		12	5	2	0	1	1

3.5 Mise en œuvre de la motion 16.4094 Fournier

La proposition de mise en œuvre de la motion 16.4094 (introduction de délais d'ordre et allocation de dépens) a été bien accueillie par une majorité des participants à la consultation. Certains s'opposent aux délais d'ordre au motif que ces derniers pourraient mettre sous pression les droits de procédure (OW, Studienvereinigung Kartellrecht), qu'ils ne seraient pas adaptés à la complexité des cas (PVL, Promarca) ou qu'ils nuiraient à la qualité des enquêtes (COMCO). D'autres estiment en outre que le fait d'accorder la priorité aux procédures administratives au titre de la LCart entraînerait des retards dans les autres procédures administratives, ce qui conduirait à une inégalité de traitement (TAF, FR). D'autres sont d'avis que les délais d'ordre sont un levier insuffisant pour réduire effectivement la durée des procédures (FSA). Quelques participants proposent que l'on examine l'introduction de délais de prescription afin d'accélérer les procédures (PLR, Studienvereinigung Kartellrecht), l'introduction d'autres délais (TAF, Lenz & Staehelin, Hotelleriesuisse) ou l'absence de délais pour les cas nécessitant un traitement approfondi (TAF). En ce qui concerne l'allocation de dépens pour la procédure administrative, certains participants relèvent qu'il en résulterait des inégalités de traitement par rapport à d'autres domaines du droit administratif (PVL, COMCO).

		Introduction de délais d'ordre		Introduction d'indemnisations pour les parties	
		+	-	+	-
Cantons	BS, JU, LU		OW	BS, LU	-
Partis politiques	PLR		PVL	PLR	PVL
Faïtières nationales	USP, USAM		-	economiesuisse, USAM	
Tribunaux et commissions	Forum PME		COMCO	Forum PME	COMCO
Associations économiques et de consommateurs	ACSI, FRC, HotellerieSuisse, SwissHoldings, Swissmem		-	Promarca, Scienceindustries, SwissHoldings, Swissmem	GastroSuisse
Autres cercles intéressés	Lenz & Staehelin		Studienvereinigung Kartellrecht, FSA	Studienvereinigung Kartellrecht, FSA, Lenz & Staehelin	-
Total		13	5	13	3

3.6 Mise en œuvre de la motion 18.4282 Français

La mise en œuvre proposée de la motion 18.4282 Français est controversée. 5 participants à la consultation se prononcent explicitement en faveur de la proposition (notamment l'USS). Certains participants se déclarent opposés à la motion et proposent qu'elle ne soit pas mise en application (notamment le PVL et le KMUF).

D'autres proposent une mise en œuvre précisant que les consortiums, nécessaires pour affronter la concurrence, ne constituent pas des accords en matière de concurrence. Certains participants ajoutent qu'une telle réglementation pourrait être complétée par une précision de l'art. 27 LCart, selon laquelle la COMCO pourrait renoncer à enquêter en cas d'infraction légère (PS, GastroSuisse, COMCO). La proposition de prendre en considération des critères qualitatifs et quantitatifs dans l'évaluation du caractère notable est rejetée pour différentes raisons. De nombreux participants estiment qu'il s'agirait d'une complication inutile de la procédure (AG, BL, FR, UR, PS, GastroSuisse, Konsumentenschutz, COMCO). Certains dénoncent un affaiblissement de la sécurité du droit (BL, FR, UR, PVL, PS, Konsumentenschutz, COMCO), un affaiblissement de la concurrence (BL, BS, PVL, Hotelleriesuisse, Swissmem), une distanciation vis-à-vis de la législation européenne (FR, PS) ou une contradiction avec la règle du pouvoir de marché relatif introduite dans la LCart dans le cadre du contre-projet indirect à l'initiative pour des prix équitables⁷, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 (Le Centre, PVL, PS, Hotelleriesuisse, Konsumentenschutz, COMCO).

De nombreux avis demandent au contraire une mise en œuvre plus explicite de la motion, par exemple avec une formulation précisant que les critères quantitatifs et qualitatifs doivent « dans tous les cas » être pris en considération. La plupart de ces avis sont fondés sur l'idée que la mise en application proposée laisse une marge de manœuvre trop grande ou qu'il existe un risque que les critères quantitatifs puissent ne pas être examinés de manière équitable (USAM, USP, FER, FVE, constructionsuisse, Enveloppe des édifices Suisse, asr). Deux participants à la consultation demandent l'établissement d'une distinction entre accords verticaux et horizontaux (ZH, Verein für Wettbewerbsökonomik).

	Révision de l'art. 5 LCart		
	En principe		
	D'accord	Désaccord	Mise en œuvre alternative
Cantons	-	AG, BL, BS, JU	FR, UR, VD, ZH
Partis politiques	-	PVL	Le Centre, PLR, PS
Faïtières nationales	USS	-	USP, USAM
Tribunaux et commissions	-	Forum PME, COMCO	-
Associations économiques et de consommateurs	AIHK, Promarca	ACSI, HotellerieSuisse, Swissmem	AIHK, asr, Constructionsuisse, Centre Patronal, Constructionvalais, Constructionvaud, ASGB, FER, FMB, FRECEM, FRC, FREPP, FVE, GastroSuisse, Enveloppe des édifices Suisse, Konsumentenschutz, CPT, metal.suisse, SSE
Autres cercles intéressés	FSA, Lenz & Staehelin	-	Studienvereinigung Kartellrecht, Swisscom, Verein für Wettbewerbsökonomik
Total	5	10	31

⁷ cf. 19.037 « Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables. Initiative populaire et contre-projet indirect. »

	Révision de l'art. 5 LCart	
	Type de changement souhaité	
	Solution consortium	Formulation plus explicite
Cantons	VD	-
Partis politiques	Le Centre, PS	PLR
Faïtières nationales	-	USP, USAM
Tribunaux et commissions	-	-
Associations économiques et de consommateurs	AIHK, FRC, GastroSuisse, Enveloppe des édifices Suisse, Konsumentenschutz	asr, Constructionsuisse, Centre Patronal, Constructionvalais, Constructionvaud, ASGB, FER, FMB, FRECEM, FREPP, FVE, Enveloppe des édifices Suisse, CPT, metal.suisse, SEE
Autres cercles intéressés	-	Carron & Botteron
Total	8	19

3.7 Autres éléments proposés et demandes complémentaires

La proposition de modification de l'art. 42, al. 2 et 3, P-LCart, qui prévoit d'autoriser la COMCO à réaliser des fouilles de personnes en plus des perquisitions est rejetée par certains participants, qui la jugent inutile ou disproportionnée (VD, economiesuisse, Constructionvalais, FVE, Swissmem, FSA). L'évaluation périodique des dispositions du droit des cartels proposée à l'art. 59a P-LCart n'est rejetée dans aucun avis, mais 4 participants (economieuisse, Scienceindustries, Swisscom, Verein für Wettbewerbsökonomik) demandent que cette évaluation soit faite sans participation de la COMCO.

Alors que la révision de la LCart de 2012, qui n'a pas abouti, incluait une réforme institutionnelle, le projet de réforme actuel n'en contient aucune. Certains participants souhaitent toujours cette réforme et ont profité de la consultation pour amener ce point. 21 participants demandent une réforme des autorités en matière de concurrence (réforme institutionnelle) (SG, VD, ZH, PLR, UDC, ATVSL, Studienvereinigung Kartellrecht, Centre Patronal, economiesuisse, ASGB, FSA, SAA, SSE, Scienceindustries, FPJ, ACCL, Swisscom, SwissHoldings, Swissmem, VFAS, ZHK). Il n'existe pas de consensus sur la manière de procéder. Plusieurs demandent que l'on reporte la réforme partielle actuelle dans le but d'inclure une réforme institutionnelle dans le projet (par exemple : SG, VD, FDP, SVP, economiesuisse). D'autres sont favorables à une réforme institutionnelle, mais acceptent que cette préoccupation ne soit prise en considération que dans un second temps (ZH, Swissmem).

Enfin, 9 participants demandent l'ajout d'une disposition permettant de tenir compte des mesures de conformité (*compliance defense*) afin de réduire les sanctions (SG, ZH, PLR, economiesuisse, Studienvereinigung Kartellrecht, Promarca, Scienceindustries, SwissHoldings, ZHK).

	Autres éléments du projet de consultation		Autres demandes	
	Défavorable aux fouilles corporelles	Evaluation périodique sans la COMCO	Réforme des institutions	Compliance defense
Cantons	VD	-	SG, VD, ZH	SG, ZH
Partis politiques	-	-	PLR, UDC	PLR
Faîtières nationales	economiesuisse	economiesuisse	economiesuisse	economiesuisse
Tribunaux et commissions	-	-	-	-
Associations économiques et de consommateurs	Constructionvaud, FVE, Scienceindustries Swissmem	Scienceindustries	ATVSL, Centre Patronal, FSKB, SAA, SSE, Scienceindustries, Swissmem, VFAS, ZHK, SwissHoldings	Promarca, SwissHoldings, Scienceindustries, ZHK
Autres cercles intéressés	FSA	Swisscom, Verein für Wettbewerbsökonomik	Studienvereinigung Kartellrecht, FSA, FPJ, ACCL, Swisscom	Studienvereinigung Kartellrecht
Total	7	4	21	9

4 Annexe : liste des participants

Kantone - Cantons (24)	Abréviation
Staatskanzlei des Kantons Aargau	AG
Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden	AI
Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden	AR
Staatskanzlei des Kantons Bern	BE
Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft	BL
Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt	BS
Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg	FR
Regierungskanzlei des Kantons Glarus	GL
Standeskanzlei des Kantons Graubünden	GR
Chancellerie d'Etat du Canton du Jura	JU
Staatskanzlei des Kantons Luzern	LU
Chancellerie d'Etat du Canton de Neuchâtel	NE
Staatskanzlei des Kantons Nidwalden	NW
Staatskanzlei des Kantons Obwalden	OW
Staatskanzlei des Kantons St. Gallen	SG
Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen	SH
Staatskanzlei des Kantons Solothurn	SO
Staatskanzlei des Kantons Thurgau	TG
Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino	TI
Standeskanzlei des Kantons Uri	UR
Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud	VD
Chancellerie d'Etat du Canton du Valais	VS
Staatskanzlei des Kantons Zug	ZG
Staatskanzlei des Kantons Zürich	ZH

Politische Parteien in der Bundesversammlung - partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale (5)	Abréviation
Die Mitte - Le Centre	Le Centre
FDP. Die Liberalen - PLR. Les Libéraux-Radicaux	PLR
Grünliberale Partei Schweiz - Parti vert'libéral Suisse	PVL
Schweizerische Volkspartei - Union Démocratique du Centre	UDC
Sozialdemokratische Partei der Schweiz - Parti socialiste suisse	PS

Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft - associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national (4)	
economiesuisse	economiesuisse
Schweizerischer Gewerbeverband - Union suisse des arts et métiers	USAM
Schweiz. Gewerkschaftsbund - Union syndicale suisse	USS
Schweiz. Bauernverband - Union suisse des paysans	USP

Gerichte und Eidgenössische Kommissionen – Tribunaux fédéraux et commissions fédérales (5)	
KMU-Forum - Forum PME	FORUM PME
Bundesverwaltungsgericht - Tribunal administratif fédéral	TAF
Schweizerisches Bundesgericht - Tribunal fédéral	TF
Bundesstrafgericht - Tribunal pénal fédéral	TPF

Wettbewerbskommission – Commission de la concurrence	COMCO
--	-------

Verbände der Wirtschaft und Konsumentenschutzorganisationen - Associations économiques et organisations de protection des consommateurs (30)	
Aargauische Industrie- und Handelskammer	AIHK
Associazione Consumatrici e consumatori Svizzera Italiana	ACSI
Auto Tuning & Design Verband Schweiz	ATVSL
Bauenschweiz & Constructionromande	Constructionsuisse
Centre Patronal	Centre Patronal
Constructionvalais	Constructionvalais
Constructionvaud	Constructionvaud
Fachverband der Schweizerischen Kies- und Betonindustrie	ASGB
Fédération des Entreprises Romandes	FER
Fédération genevoise des métiers du bâtiment	FMB
Fédération romande des consommateurs	FRC
Fédération romande des entreprises de charpenterie, d'ébénisterie et menuiserie	FRECEM
Fédération suisse romande des entreprises plâtrerie-peinture	FREPP
Fédération vaudoise des entrepreneurs	FVE
GastroSuisse – Verband für Hotellerie und Restauration	GastroSuisse
Gebäudehülle Schweiz – Enveloppe des édifices suisse	Enveloppe des édifices Suisse
HotellerieSuisse	HotellerieSuisse
Konferenz Steine und Erden - Conférence Pierres et Terres	CPT
metal.suisse	metal.suisse
Promarca - Schweizerischer Markenartikelverband	Promarca
Schweizerischer Baumeisterverband - Société suisse des entrepreneurs	SSE
Scienceindustries	Scienceindustries
Spiritsuisse	Spiritsuisse
Stiftung für Konsumentenschutz	Konsumentenschutz
Swiss Automotive Aftermarket	SAA
SwissHoldings	SwissHoldings
Swissmem	Swissmem
Verband Baustoffrecycling Schweiz - Recyclage matériaux construction Suisse	asr
Verband freier Autohandel Schweiz – Association suisse du commerce automobile indépendant	VFAS
Zürcher Handelskammer	ZHK

Fachverbände und weitere interessierte Kreise - Autres cercles intéressés (11)	
Schweizerischer Anwaltsverband – Fédération Suisse des Avocats	FSA
Studienvereinigung Kartellrecht	Studienvereinigung Kartellrecht
Prof. Blaise Carron et Dr. Valentin Botteron	Carron & Botteron
International Bar Association	IBA
Lenz & Staehelin	Lenz & Staehelin
National League AG	NL
Stiftung KMU für Rechtsdurchsetzung – Fondation PME Mesures Juridiques	FPJ
Swiss Association for Compliance and Competition Law	ACCL

Swisscom	Swisscom
The American Bar Association	ABA
Verein für Wettbewerbsökonomik	Verein für Wettbewerbsökonomik